

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 décembre 2005

INSECURITE JURIDIQUE : LE MAL PROGRESSE !

Dans de nombreux domaines L'Etat de droit atteint ses limites : la surproduction législative ou réglementaire conduit à un empilement désordonné de textes. Trop souvent, ces normes élaborées à la hâte se contredisent les unes les autres, alors même que, faute d'une préparation suffisante, elles demeurent trop imprécises sur leurs modalités de mises en œuvre. Des autorités plus ou moins autoproclamées occupent cet espace laissé libre, s'arrogent le droit d'imposer leurs règles floues à tel ou tel groupe de citoyens, et, pour mieux en contrôler l'application, constituent elles mêmes leurs « tribunaux ». Des litiges toujours plus nombreux naissent de ce terreau favorable, et renvoient à la subjectivité du juge pour le choix de la règle qui sera appliquée... sous l'œil vigilant d'une presse toujours prête à sacrifier le premier venu pour un « scoop ». Ainsi, si la raison du plus fort n'est pas encore redevenue la meilleure, celle du médiatiquement correct l'est sans doute déjà. Dans un environnement juridique aussi incertain, le sentiment prévaut de solutions apportées à des litiges en se fondant essentiellement sur des préjugés, au sens littéral du terme. Bien loin de la sécurité juridique qui conviendrait à un développement économique harmonieux, cette évolution regrettable laisse malheureusement les entreprises et les particuliers fort démunis face à une menace de plus en plus pesante.

Pascal MARTIN-RETORD

Sauvegardez vos données

La recommandation paraît évidente. Chaque jour qui passe nous enseigne cependant d'une part qu'elle n'est pas toujours suivie, et d'autre part, que sa mise en œuvre est moins simple qu'il n'y paraît. Des procédures de sauvegarde pertinentes doivent en effet prendre en compte de multiples paramètres :

- Le choix d'une méthode en fonction des contraintes d'accessibilité, des volumes ;
- La localisation des supports : au moins un jeu de sauvegarde doit être conservé en un lieu distinct, et pas simplement dans un coffre ;
- La fiabilité des procédures de restauration : une sauvegarde ne présente d'intérêt que si elle est exploitable en cas de problème...

IFRS

Les IFRS (International Financial Reporting Standards) dont nous avons ici même annoncé l'arrivée il y a quelques mois commencent à prendre tournure... mais dans un brouillard qui tarde à se dissiper !

Les concepts qui devraient à l'avenir constituer le socle de référence international sont aujourd'hui peu à peu traduits dans la législation nationale. Non sans mal ! En effet, sur de nombreux points, le nouveau cadre est en décalage notable par rapport aux pratiques établies. Les disputes doctrinales sont encore nombreuses, le consensus n'est pas formé sur le sens de l'évolution notamment pour les PME, et les passerelles d'un système à l'autre tardent à prendre corps. Affaire à suivre !

Fermeture du cabinet

Comme chaque année, nos bureaux chambériens seront fermés entre Noël et le Jour de l'An.

Nous serons donc en mesure de vous accueillir jusqu'au vendredi 23 décembre 2005, et à partir du lundi 2 janvier 2006.

Nos équipes vous remercient de votre compréhension, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2006